



## Conseil municipal du 11 Mars 2022

### PV PRESSE

Présentation du nouvel employé communal à l'équipe du Conseil Municipal.

#### 1 - Approbation du Conseil Municipal du 21 Janvier 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 janvier 2022.

#### 2 - Voirie

##### 1. Fauchage débroussaillage

Le conseil municipal décide à la majorité d'ajourner cette décision afin que la commission voirie se réunisse à nouveau pour réétudier les propositions.

##### 2. Gestion des parcelles communales forestières

Un point est fait sur les travaux d'étude fait par Maxime et Baptiste (techniciens forestiers de l'Agglo) : définition des zones de plantation et de coupes préalables, marquage et comptage des arbres à couper, élaboration d'un document de gestion envoyé pour contrôle à la DDT, demande d'offre d'achat des bois commercialisables auprès de professionnels.

Les travaux sont à prévoir en fin d'année 2022 et en 2023.

#### 3 - Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications

Le SDE 43 informe les maires qu'un versement par les opérateurs de télécommunication est exigible par les communes. Félines, comme beaucoup de communes, n'en avait pas connaissance.

Le SDE se propose de collecter et de contrôler ces redevances en leur nom. Les recettes encaissées seront reversées intégralement au bout d'un certain délai si aucuns travaux de réseaux n'ont été effectués dans la commune concernée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du SDE.

#### 4 - Gestion du service des eaux et de l'assainissement

Ce service est géré actuellement par deux entités : la DEA (régie de la CAPEV) pour l'investissement, l'instruction des dossiers d'urbanisme, la relève des compteurs et la facturation ; et le SGEV pour l'entretien des conduites et compteurs, des stations d'épuration, et la pose des nouveaux compteurs.

Pour un meilleur service aux usagers, et moins de complexité, il serait préférable que l'ensemble des services soient regroupés au sein de la DEA.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay de désigner la DEA comme prestataire et délégataire du service Eau-Assainissement-Eaux pluviales.

#### 5 - Chantier Couvent

##### 1. Devis pour l'alimentation électrique du hangar de stockage au couvent du comité d'animation

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de M. BAYLOT (EGB) pour un montant de 2 010,59€.

##### 2. Situation des travaux présentée par M. Stéphane DARLE

##### 3. Règlement intérieur du couvent

Lecture du futur règlement intérieur pour les logements « appartements du Couvent. »

Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur.

#### 4. Loyers et charges des appartements du Couvent

Un tableau des loyers est établi en fonction des prestations et surfaces de chaque appartement. Les prix des loyers seront révisés au 1er Janvier de chaque année selon l'indice IRL publié par l'INSEE.

Pour couvrir les charges de chauffage, d'électricité et d'entretien des communs, une provision de 15% du montant des loyers est proposée avec un réajustement au bout d'un an de location.

Un loyer est fixé pour la location de garage et la location d'un abri à voiture.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les montants des loyers et des provisions pour charges.

#### 5. Ménage du Couvent et de la résidence du Bourg

Suite aux devis d'entreprises de nettoyage et au calcul d'une embauche d'un salarié pour le même quota d'heures, il ressort que l'embauche d'un salarié reste la proposition la mieux disante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de privilégier l'embauche d'un salarié pour l'entretien des communs des bâtiments locatifs.

### 6 - **Autres bâtiments communaux**

#### 1. Connexion surveillance et maintenance à distance par Internet pour la chaudière du presbytère

La chaufferie qui chauffe aujourd'hui la salle des associations et le presbytère pourrait être connectée à internet de façon à être pilotée et diagnostiquée à distance via le réseau internet. Le devis de l'entreprise BAYLOT pour se faire est de 364,00€ TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

#### 2. Maison du Bourg

- Au sujet de l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage, ce dernier est libre à la location. Avant de le louer à nouveau, une réfection des peintures par l'employé communal est proposée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux de rafraîchissement des peintures.

- La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay cherche un local pour installer un bureau à leurs techniciens forestiers. Le local au rez-de-chaussée (anciennement cabinet infirmier) est disponible.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de le louer à la CAPEV.

- Fixation de l'indemnité pour l'occupation du local des techniciens forestiers par la CAPEV : 350€ comprenant le loyer, la mise à disposition de mobilier et matériel et les différentes charges afférentes. Un bail de location de 3 ans sera contracté.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### 3. Ecole

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'installation de capteur de CO2 dans la salle de classe.

### 7 - **Carte communale**

Point sur l'avancement de l'étude en cours pour l'établissement de la carte communale.

### Questions diverses

#### - **Ukraine**

Réflexion sur les actions possibles à mener en soutien au peuple Ukrainien.

2 propositions en ressortent : mettre à disposition un logement pendant 6 mois et/ou faire un don via l'AMF 43 qui développe une action d'aide en faveur du peuple Ukrainien.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un don de 3 000€ par l'intermédiaire de l'AMF43.

#### - **Elections présidentielles**

Des tableaux des permanences des élections législatives sont définis afin d'assurer le bon déroulement des élections présidentielles.

#### - **Réorganisation des commissions de travail**

